

M. le Maire

Mairie d'Aussac-Vadalle

61 rue de la République

16 560 Aussac-Vadalle

Cherves Richemont, le 24 décembre 2019

Objet : Extension de la carrière d'Aussac-Vadalle – évolutions du projet et validation des opérations foncières proposées

Monsieur le Maire,

Le 6 février 2018, le conseil municipal de votre commune a émis un avis favorable sur le projet d'extension de carrière que nous vous avons soumis en janvier 2018.

Depuis cette date, nous avons continué d'échanger avec vous et les élus de Nanclars, nous avons poursuivi les études nécessaires au projet, ce qui a permis de l'affiner et de le faire évoluer.

A ce stade, nous envisageons le dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale courant 2020 et nous souhaiterions par la présente vous présenter les évolutions du projet et valider avec votre conseil municipal les opérations foncières nécessaires à sa réalisation.

1/ Evolutions du projet :

- Mise en œuvre de traitements acoustiques sur l'installation de traitement existante

Nous avons identifié les traitements acoustiques prioritaires pouvant être mis en œuvre avant le déplacement de l'installation :

- Mise en œuvre d'écrans acoustiques au niveau de la trémie du concasseur primaire,
- Capotage de la goulotte bruyante du crible secondaire,
- Capotage de la totalité du crible de lavage.

Ces traitements seront mis en œuvre progressivement en 2020 et 2021.

- Aménagement des horaires d'ouverture de la carrière :

D'ici à la fin 2021, nous réduirons la plage horaire maximale d'ouverture de la carrière d'une heure avec un démarrage à 5h au lieu de 4h actuellement.

- Evolution du périmètre exploitable du projet :

Les enjeux identifiés par l'étude faune flore vont nous obliger à éviter des terrains supplémentaires dans l'emprise exploitable projetée et notamment :

- 2 parcelles de prairies au niveau de la future zone des installations,

- la portion du CR 24 située à Aussac-Vadalle et les parcelles situées entre cette portion de chemin et la RD 40.

Cette stratégie d'évitement des enjeux faune flore prioritaires conduit à réduire de près de 3 ha supplémentaires la surface exploitable et limite la place disponible pour les installations et infrastructures du site, fragilisant la viabilité de notre projet. Pour éviter cela nous envisageons de regagner la surface équivalente perdue au sud de la fosse ouest, sur les parcelles B8p et B9, qui présentent des enjeux faune flore plus banals ; cela nécessiterait de pouvoir aliéner la portion de chemin rural n°9 traversant ces terrains sur une surface équivalente à celle que nous évitons au niveau du CR n°24 ; nous proposerions bien entendu dans ce cas de recréer un chemin en bordure d'emprise afin de permettre la continuité du passage.

Vous trouverez ci-joint un plan décrivant ces modifications (plan du projet au 19/12/2019).

- Projet de remise en état du site :

Ce projet consiste à continuer le remblaiement de la carrière existante avec les stériles de production et les inertes extérieurs. Puis une partie des terrains remblayés et remis en état pourront accueillir une mosaïque de milieux - boisements, prairies sèches, zones humides, l'autre partie pouvant accueillir une exploitation photovoltaïque. Du côté de la fosse Ouest un plan d'eau plus vaste pourrait être mis en place à la fin de l'exploitation.

Vous trouverez ci-joint une esquisse du projet de remise en état de la carrière, qui reste à ce stade largement discutable. Veuillez noter que le projet de remis en état définitif sera soumis à l'avis des maires des communes concernées dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale.

2/ Opérations foncières avec la commune d'Aussac-Vadalle

Nous proposons à la commune d'Aussac-Vadalle les opérations foncières suivantes, dans le cadre du projet :

- Acquisition par CDMR de terrains appartenant à la commune d'Aussac-Vadalle :

- Dans l'emprise carrière : terrains d'assiette des chemins ruraux n°24 et n°9, parcelle B 33
- Hors emprise carrière : diverses parcelles boisées (à mettre en gestion pour de la compensation écologique)

Tableau récapitulatif des terrains communaux concernés par le projet :

Section	Numéro	Contenance	Lieu-dit	Nature	Emprise exploitable
A	281	28 a 20 ca	Les chaumes de Fayolle	Taillis	Non
B	33	16 a 80 ca	Vignes de la Forêt	Bois	Oui
B	82	28 a 00 ca	Bois de Sauton	Bois	Non
B	233	25 a 20 ca	Les Essars	Taillis	Non
B	279	21 a 00 ca	Les Taillis	Bois	Non
Chemin rural n°24 (emprise Aussac)		20 a 30 ca	N/A	Chemin	Oui
Chemin rural n°9		18 a 06 ca	N/A	Chemin	Oui
TOTAL		1 ha 57a 56 ca dont 55 a 16 ca exploitables en carrière			

Nous vous proposons leur acquisition pour un montant de **25 000 euros**, sous conditions suspensives



d'obtention d'une autorisation d'exploiter et de désaffectation après enquête publique des portions de chemins ruraux concernées.

- Cession par CDMR à la commune d'Aussac-Vadalle de terrains réaménagés :

Il s'agit de terrains situés dans la carrière actuelle, en limite Est du site et qui seront réaménagés après déplacement de l'installation dans le cadre du projet, dans un délai de 5 ans à compter de la date d'autorisation. La remise en état consistera en un remblayage, un régilage de terres végétales et la plantation d'arbres d'essences locales.

Tableau récapitulatif des terrains à rétrocéder après remise en état :

Section	Numéro	Surface	Lieu-dit
B	132 pp	9a 78ca	Le Mal Entreprise
B	133 pp	4a 72ca	Le Mal Entreprise
B	134 pp	4a 79ca	Le Mal Entreprise
B	135 pp	6a 30ca	Le Mal Entreprise
B	136 pp	12a 41ca	Le Mal Entreprise
B	137	8a 80ca	Le Mal Entreprise
B	139	8a 60ca	Le Mal Entreprise
B	140	20a 10ca	Le Mal Entreprise
B	141	17a 90ca	Le Mal Entreprise
B	142	19a 50ca	Le Mal Entreprise
B	306 pp	9a 06ca	Les taillis
B	307	24a 90ca	Les taillis
B	308 pp	35a 61ca	Les taillis
B	309 pp	6a 73ca	Les taillis
B	310	28a 20ca	Les taillis
B	313	28a 30ca	Les taillis
B	314	28a 40ca	Les taillis
B	317	51a 40ca	Les taillis
TOTAL		3 ha 25a 50ca	

Les surfaces des parcelles indiquées « pp » (pour partie) sont estimées et leurs surfaces réelles seront déterminées par un document d'arpentage réalisé par un géomètre expert aux frais de la société CDMR avant rétrocession.

Une servitude d'accès à la RD 40 sera par ailleurs créée dans l'acte de cession au profit des parcelles rétrocédées.

Les terrains rétrocédés sont figurés en annexe de ce courrier.

Cette rétrocession sera faite au bénéfice de la commune d'Aussac-Vadalle moyennant un euro symbolique.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir présenter ces éléments à votre conseil municipal et le cas échéant, de prendre les délibérations permettant de valider ces opérations foncières.

Restant à votre disposition pour toute question, veuillez agréer, M. le Maire, nos plus sincères salutations.

Juliette CHAUVIERE

Responsable Foncier Environnement

Pièces jointes :

- Annexe : rétrocession de terrains remis en état au bénéfice de la commune d'Aussac-Vadalle
- Plan du projet d'extension de la carrière au 19/12/2019
- Principe de remise en état au 19/12/2019

Rétrocession de terrains à la Commune d'Aussac-Vadalle

Lieux-dits Le Malentreprise et Les Taillis 16 560 AUSSAC-VADALLE



